



À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Kiamika tenue le 17 septembre 2018, au lieu ordinaire des séances, à 19 h 00, sont présents : Mesdames les conseillères, Anne-Marie Meyran et Mélanie Grenier, et Messieurs les conseillers Robert LeBlanc et Christian Lacroix formant quorum sous la présidence de la mairesse suppléante, la conseillère, Madame Diane Imonti. Le maire, Monsieur Michel Dion et le conseiller, Monsieur Raymond Martin sont absents.

La secrétaire-trésorière/directrice générale, Pascale Duquette, est présente.

Assistance : 1 personne est présente

Il est ordonné et statué ce qui suit :

Séance ordinaire du 17 septembre 2018

Ordre du jour

Mot de bienvenue de la mairesse suppléante, la conseillère, Madame Diane Imonti.

1. ADMINISTRATION

- 1.1** Ouverture de la séance
- 1.2** Adoption de l'ordre du jour
- 1.3** Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 août 2018
- 1.4** Rapport au conseil- Délégation de pouvoirs
- 1.5** Présentation des comptes du mois d'août 2018 - Municipalité
- 1.6** Présentation des comptes du mois d'août 2018 - Pourvoirie et camping Pimodan
- 1.7** **Autorisation des dépenses :**
 - a)** Autorisation signature protocole d'entente sous-volet 2.5 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités- Signature par le Maire, Michel Dion
 - b)** Recommandation de paiement pour le décompte définitif-Projet KIA-16-03 TECQ-2014-2018 pour le remplacement de la conduite d'égout sanitaire sur la rue Principale
 - c)** Soumission installation sans fil – Téléphonie et internet pour la patinoire
- 1.8** Résultat ouverture des soumissions, location-acquisition rétrocaveuse usagée avec équipements no. KIA05-28-085-7 – Octroi du contrat
- 1.9** Procédure disciplinaire pour 2 employés- Avis de suspension

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 2.1** Proposition d'entente intermunicipale relative à la gestion de la protection contre l'incendie et prévoyant la délégation de compétence 2018
- 2.2** Proposition d'entente intermunicipale relative à la gestion de la protection contre l'incendie des municipalités de Mont-St-Michel et Sainte-Anne-du-Lac (entente de partage des revenus et dépenses)

3. TRANSPORTS- VOIRIE

- 3.1** Aménagement du site d'entreposage au terrain industriel et achats d'infrastructures
- 3.2** Appel de candidatures- Poste de chauffeur-opérateur classe 3 avec 3 années d'expérience (déneigement)

4. HYGIÈNE DU MILIEU

- 4.1** Élimination des déchets résiduels- Déclaration de tonnage pour 2018

5. SANTÉ ET BIEN -ÊTRE

6. URBANISME, AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT

7. LOISIRS ET CULTURE

8. VARIA

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

2018-09-254

1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Christian Lacroix et résolu à l'unanimité des membres présents d'ouvrir la séance. Il est 19 h 00.

ADOPTÉE

2018-09-255

1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Anne-Marie Meyran et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

2018-09-256

1.3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 27 AOÛT 2018

Il est proposé par Robert LeBlanc et résolu à l'unanimité des membres présents que les minutes de la dernière séance ordinaire tenue le 27 août 2018 soient adoptées telles que reçues et inscrites.

ADOPTÉE

2018-09-257

1.4 RAPPORT AU CONSEIL - DÉLÉGATION DE POUVOIRS

Il est proposé par Mélanie Grenier et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter pour dépôt le rapport de délégation de pouvoirs de la secrétaire-trésorière adjointe en date du 14 septembre 2018, relativement aux dépenses autorisées pour la Municipalité de Kiamika et le Comité touristique de Kiamika pendant la période du **1^{er} août au 30 août 2018, total de 14 488, 20 \$** en vertu des dispositions contenues au règlement de délégation de pouvoirs no R-169.

ADOPTÉE

2018-09-258

1.5 COMPTES DU MOIS D'AOÛT 2018 – MUNICIPALITÉ

Il est proposé par Anne-Marie Meyran et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver la liste des dépenses couvrant la période du mois

d'août 2018 :

- Liste des paiements des comptes au montant total de : 130 676,71\$
- Et d'approuver le registre des salaires payés au montant total de : 14 488,29 \$

ADOPTÉE

2018-09-259

1.6 COMPTES DU MOIS D'AOÛT 2018 - POURVOIRIE ET CAMPING PIMODAN

Il est proposé par Robert LeBlanc et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver la liste des dépenses couvrant la période du mois d'août 2018;

- Liste des paiements des comptes au montant total de : 7 723, 93\$
- Et d'approuver le registre des salaires payés au montant total de : 7 983, 39\$

ADOPTÉE

2018-09-260

1.7 a) PROTOCOLE D'ENTENTE ÉTABLISSANT LES MODALITÉS RELATIVES À L'OCTROI DE LA SUBVENTION PAR LE MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE POUR LE SOUS-VOLET 2.5 DU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS - AUTORISATION SIGNATURE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Kiamika a eu la confirmation d'une aide financière dans le cadre du programme de subvention par le ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire pour le sous-volet 2.5 du programme d'infrastructures Québec-municipalités ;

CONSIDÉRANT qu'afin que le ministre soit en mesure de maintenir les crédits réservés aux fins de cette aide financière, la Municipalité doit retourner un protocole d'entente dûment signé par le maire et accompagné d'une résolution autorisant sa signature;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Christian Lacroix et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser la signature du protocole d'entente par le maire, Michel Dion, pour l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de subvention par le ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire pour le sous-volet 2.5 du programme d'infrastructures Québec-municipalités;

ADOPTÉE

2018-09-261

1.7 b) PAIEMENT POUR LE DÉCOMPTE DÉFINITIF À NORDMEC CONSTRUCTION INC. POUR LE PROJET KIA-16-03 (TECQ-2014-2018) POUR LE REMPLACEMENT DE LA CONDUITE D'ÉGOUT SANITAIRE SUR LA RUE PRINCIPALE – PAIEMENT SELON LA RECOMMANDATION DE N. SIGOUIN INFRA-CONSEILS

CONSIDÉRANT QUE les travaux réalisés par Nordmec Construction inc. pour le projet KIA-16-03 (TECQ-2014-2018) pour le remplacement de la conduite d'égout sanitaire sur la rue principale sont terminés et que la Municipalité a reçu le décompte final définitif no. 3;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a confié le Mandat à N. Sigouin Infra-conseils pour la gestion du projet KIA-16-03 et qu'ils ont émis en date du 14 septembre 2018, l'avis de recommandation de paiement définitif no. 3 indiquant les montants à verser en considération des retenues et de la quittance à recevoir pour, les Transporteurs en vrac de Labelle;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Mélanie Grenier et résolu à l’unanimité des membres présents, d’autoriser le paiement définitif no. 3 au montant de 46 614, 80\$ incluant les taxes applicables.

Il est de plus résolu, qu’une retenue au montant de 12 157 ,73\$ soit conservé dans l’attente de la quittance par Nordmec Construction inc. pour les Transporteurs en vrac de Labelle et de procéder au remboursement de la retenue finale, conformément à l’article 9.6.1 et 9.6.2 du Nq 1809-900-II/2002 peut -être remplacé par un cautionnement de garantie d’entretien avec un engagement dûment signé conforme au formulaire 1809-900/K ou la retenue sera libérée à la réception définitive des ouvrages.

ADOPTÉE

2018-09-262

1.7 c) TÉLÉPHONIE SANS FIL ET INTERNET À LA PATINOIRE-SOUMISSION BÉLANGER ÉLECTRONIQUE

CONSIDÉRANT QUE le chalet des patineurs n’est pas desservi par un système téléphonique;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Kiamika par souci de sécurité et soucieuse de bien desservir les utilisateurs du chalet des patineurs souhaite procéder à l’installation d’un service téléphonique et internet;

CONSIDÉRANT QUE la soumission obtenue par Bélanger Électronique en date du 12 septembre 2018, représente les coûts suivants :

- 2 Antennes pour pont sans fil 239,00 \$/ chaque
- Câble réseau pour l’extérieur 0,50 \$/ pi.l
- Connecteur 1,25 \$ chacun
- Access Point pour signal WI-FI 5 GHz 169,99 \$
- L’installation et la configuration au tarif horaire de 77,00 \$
- Fournitures nécessaires (visseries et autres)

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Mélanie Grenier et résolu à l’unanimité des membres présents, d’accepter la soumission de Bélanger électronique pour procéder à l’installation de la téléphonie IP et réseau Wi-fi au chalet des patineurs.

Il est de plus résolu que cette dépense n’étant pas prévue au budget 2018, de procéder au paiement de la facture à partir du surplus accumulé non affecté pour un montant maximum de 1 700 \$ incluant les taxes applicables.

ADOPTÉE

2018-09-263

1.8) RÉSULTAT OUVERTURE DES SOUMISSIONS, LOCATION-ACQUISITION RÉTROCAVEUSE USAGÉE AVEC ÉQUIPEMENTS NO. KIA05-28-085-7 – OCTROI DU CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé des soumissions publiques sur SEAO afin de *faire la location-acquisition d’une rétrocaveuse usagée avec équipements;*

CONSIDÉRANT QUE conformément au respect de l’article 935 du C.M. et ses alinéas;

- Un avis public a été publié dans le journal Le Courant en début du mois de septembre 2018;
- Un appel d'offres a été publié sur le site de SEAO le 2018/08/08 concernant *la location-acquisition d'une rétrocaveuse usagée avec équipements*;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Pascale Duquette a fait la lecture publique du rapport de soumission, 1 seul soumissionnaire a déposé son appel d'offre;

- Nortrax Québec inc. (Mont-Laurier) au montant de 145 903,28 \$ taxes incluses, plus les options et équipements suivants (description complète énumérée à la soumission) :
 - Garantie prolongée de 60 mois couvrant pièces, main d'œuvre, déplacement et transport; 6 980 \$
 - Gratte à neige Artic Blaster hydraulique ; 19 200 \$
 - Fourches avec attaches rapides de 48 " de long et 60 " de large amovible ; 3 975 \$
 - Balaie de rue ramasseur Eddy Net(description complète voir au devis d'appel d'offres) ; 31 000 \$
 - Pouce hydraulique 4 doigts; 6 900 \$
 - Godet à fossé avec lame boulonné; 2 800 \$

CONSIDÉRANT QUE suite à l'analyse de la conformité de l'offre déposée par Nortrax Québec inc. (Mont-Laurier), celle-ci répond à la demande de la Municipalité, donc conforme;

CONSIDÉRANT QUE la location-acquisition d'une rétrocaveuse usagée avec équipements est conditionnelle à ce que la municipalité de Kiamika obtienne un contrat de crédit-bail d'un bien meuble à l'acquisition de la rétrocaveuse avec équipements ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a négocié le financement avec Services financiers REXCAP ;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 936-1 du Code municipal :
Toute municipalité peut conclure un contrat de crédit-bail relativement à un bien meuble dont l'acquisition fait l'objet d'une soumission conforme à l'article 935 ou 936 pourvu qu'elle dénonce dans la demande de soumission cette faculté de conclure pareil contrat à l'égard de ce bien.

La municipalité qui choisit de conclure un contrat de crédit-bail doit en donner un avis écrit à l'adjudicataire. À compter de la réception de cet avis, celui-ci doit conclure, avec le crédit-bailleur que la municipalité désigne dans l'avis, le contrat relatif au bien meuble selon les conditions de l'adjudication.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu pour le financement, la meilleure option de financement par Crédit Municipal et Manufacturing Rexcap inc. (agent/courtier) au taux de 4,35 % pour 84 mois et 1 \$ de valeur résiduelle à la fin du terme plus les frais d'ouverture de dossier de 500\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Christian Lacroix et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents;

QUE le conseil accorde le contrat pour l'appel d'offres no. KIA05-28-08, *location-acquisition d'une rétrocaveuse usagée avec les équipements* suite à l'analyse effectuée par le conseil municipal, le directeur des travaux publics et la directrice générale, au soumissionnaire conforme soit, Nortrax Québec inc. (Mont-Laurier) au montant de 126 900 \$ plus les taxes et les équipements et options énumérés ci-haut, pour un montant total de 197 755\$ plus les taxes applicables;

Il est de plus résolu à l'unanimité des membres présents que le financement soit accordé pour le crédit-bail à, Crédit Municipal et Manufacturing Rexcap inc. (agent/courtier) agissant pour le compte de la Banque Royale du Canada qui sera le crédit-bailleur de 197 755 \$, plus taxes au taux de 4,35 % pour 84 mois et 1 \$ de valeur résiduelle à la fin du terme, plus les frais d'ouverture de dossier de 500\$;

Il est, de plus, résolu que le maire, Monsieur Michel Dion, et Madame Pascale Duquette, secrétaire-trésorière et directrice générale, soient autorisés à signer le contrat de financement ainsi que tous les documents pour la location - acquisition de la rétrocaveuse et ses équipements.

ADOPTÉE

2018-09-264

1.9 MESURE DISCIPLINAIRE POUR 2 EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA - AVIS DE SUSPENSION

CONSIDÉRANT QUE des avis disciplinaires avec suspensions de 2 jours sans solde ont été déposés au dossier de l'employé no. 65 et l'employé no. 137 de la municipalité de Kiamika en date du 04 septembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE le syndicat des Travailleurs et Travailleuses de la ville de Mont-Laurier (secteur Kiamika) a déposé les griefs no. 2018-01 et no. 2018-02 en date du 05 septembre 2018 contestant l'avis de suspension et réclamant le retrait des avis disciplinaires;

CONSIDÉRANT QUE les griefs déposés no. 2018-01 et 2018-02, la direction générale a mis en suspens en date du 06 septembre 2018 les avis disciplinaires des employés no. 65 et no. 137 de la municipalité de Kiamika et dont copie a été remise à la représentante du syndicat des Travailleurs et Travailleuses de la ville de Mont-Laurier (secteur Kiamika), Madame Karine Lavoie jusqu'à ce que les dossiers des employés no. 65 et no. 137 soient présentés à la séance du conseil municipal du 17 septembre;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs avis ont déjà été déposés pour la saison estivale de travail 2018 au dossier des employés no. 65 et no. 137 de la municipalité de Kiamika et que les avis respectent la procédure de l'article 6 MESURES DISCIPLINAIRES de la convention collective du syndicat des Travailleurs et Travailleuses de la ville de Mont-Laurier (secteur Kiamika);

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Mélanie Grenier et appuyé par Anne-Marie Meyran et résolu à l'unanimité des membres présents, de maintenir l'avis de suspension de 2 jours sans solde pour l'employé no. 65 et l'employé no. 137 de la municipalité de Kiamika.

Il est de plus résolu que les journées de suspensions sans solde soient le mercredi 19 septembre 2018 et le jeudi 20 septembre 2018.

ADOPTÉE

2018-09-265

2.1 PROPOSITION D'ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À LA GESTION DE LA PROTECTION CONTRE L'INCENDIE ET PRÉVOYANT LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE 2018

Il est proposé par Robert LeBlanc et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver la proposition d'entente intermunicipale relative à la gestion de la protection contre l'incendie et prévoyant la délégation de compétence 2018 avec la ville de Rivière-Rouge (municipalité desservie) et le SSIRK (municipalité mandataire).

ADOPTÉE

2018-09-266

2.2 PROPOSITION D'ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À LA GESTION DE LA PROTECTION CONTRE L'INCENDIE DES MUNICIPALITÉS DE MONT-ST-MICHEL ET SAINTE-ANNE-DU-LAC (ENTENTE DE PARTAGE DES REVENUS ET DÉPENSES)

Il est proposé par Anne-Marie Meyran et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver la proposition d'entente intermunicipale relative à la gestion de la protection contre l'incendie entre les municipalités de Mont-Saint-Michel et Lac-Saint-Paul (municipalités desservies) et le SSIRK (municipalité mandataire).

ADOPTÉE

2018-09-267

3.1 AMÉNAGEMENT DU SITE D'ENTREPOSAGE AU TERRAIN INDUSTRIEL ET ACHATS D'INFRASTRUCTURES

Il est proposé par Christian Lacroix et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver la proposition d'achats et installations pour l'aménagement du site d'entreposage tel que la soumission déposée par le directeur des travaux publics, Monsieur Marc-André Bergeron :

- | | |
|--|---------------|
| • 2 abris industriels de 20' x 40' x 16' | 10 778 \$ ch. |
| • Cabanon pour l'électricité 8' x 8' | 2 829\$ |
| • Installation électrique et poteaux | 12 000 \$ |
| • Location de Pelle mécanique et autres | 5 000\$ |
| (Les taxes applicables ne sont pas incluses) | |

Il est de plus résolu que cette dépense n'étant pas prévue au budget 2018, de procéder au réaménagement budgétaire au nouveau compte créé : **03-961-00-726-10 Site d'entreposage** et y transférer les montants non utilisés de 22 000 \$ du compte 03-932-00-725-10 et le montant de 12 000 \$ du compte 03-932-00-725-30 pour un total de 34 000 \$ transféré au compte 03-961-00-726-10.

ADOPTÉE

2018-09-268

3.2 APPEL DE CANDIDATURES – POSTE DE CHAUFFEUR-OPÉRATEUR CLASSE 3

Il est proposé par Mélanie Grenier et résolu à l'unanimité des membres présents de procéder à l'affichage pour le poste à pourvoir de chauffeur-opérateur/journalier saisonnier classe 3 (saison hivernale, déneigement) le tout, tel que décrit à l'offre d'emploi dressée par le comité ressources humaines et selon les conditions qui seront établies à la convention collective des Travailleurs et Travailleuses de la ville de Mont-Laurier, section Kiamika.

ADOPTÉE

4.1 ÉLIMINATION DES DÉCHETS RÉSIDUELS- DÉCLARATION DE TONNAGE POUR 2018

Il est proposé par Robert LeBlanc et résolu à l’unanimité des membres présents d’accepter du Ministère du Développement durable, de l’Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, la déclaration de tonnage - Redistribution 2018, des redevances pour l’élimination des matières résiduelles.

TONNAGE RÉSIDENTIEL POUR LA REDISTRIBUTION;		
• LET de la RID de la Lièvre		183,04 t
• Total des matières déclarées		183,04 t
• Élimination par personne		236,18 kg/hab.
TONNAGE ICI POUR LA REDISTRIBUTION;		
• Total des matières ICI		27,90 t
• Élimination par personne		36,00 kg/hab.

ADOPTÉE

PÉRIODES DE QUESTIONS

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Je, soussignée, Pascale Duquette, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Kiamika certifie sous mon serment d’office que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées par le conseil municipal aux termes des résolutions adoptées dans ce procès-verbal.

Pascale Duquette
dir. gén./Secrétaire-trésorière

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Christian Lacroix et résolu à l’unanimité des membres présents que la séance soit levée. Il est 19 h 18.

ADOPTÉE

Diane Imonti
Mairesse suppléante

Pascale Duquette
Secr.-trés./directrice générale

Je, Diane Imonti, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal du Québec ».

Diane Imonti, mairesse suppléante